

FONCTIONNEMENT

- Suite à l'identification d'un besoin à domicile, en rapport avec la dénutrition, l'adaptation de la maison ou l'amélioration de la relation aidant-aidé, vous pouvez contacter la coordinatrice.
- Lors d'un entretien à votre domicile, vos demandes et besoins sont pris en compte.
- Une prise en charge d'un ou plusieurs professionnels du pôle ressources (diététicienne, ergothérapeute, psychologue) vous est proposée.
- Une évaluation de fin de prise en charge est réalisée par l'infirmière coordinatrice du pôle.

GOXOKI ETXEAN



CONTACTEZ-NOUS :
Pôle ressources de proximité
EHPAD Larrazkena
Place de la mairie
64430 Saint Etienne de Baigorry

Infirmière coordinatrice
Etchchury Christine
06.30.10.24.99
goxokietxean@orange.fr



Larrazkena

Pôle ressources de proximité

GOXOKI ETXEAN



*EHPAD Larrazkena
Place de la mairie
64430 Saint Etienne de
Baigorry*

Téléphone : 06 30 10 24 99

SECTEUR GEOGRAPHIQUE



Liste des 11 communes :

- Aldudes
- Anhau
- Ascarat
- Banca
- Bidarray
- Irouléguy
- Lasse
- Ossès
- Saint Etienne de Baigorri
- Saint Martin d'Arrossa
- Urepel

PUBLIC VISE

- Les personnes âgées (+ 60 ans) vivant à domicile
- Les aidants familiaux ou naturels
- Les professionnels intervenant à domicile

MOYENS

La demande est recueillie par l'infirmière coordinatrice qui vous rencontre ensuite à votre domicile. En fonction de vos demandes et besoins elle propose des rendez-vous avec :

- une diététicienne,
- une ergothérapeute,
- une psychologue.

Les interventions de l'équipe Goxoki Etxean sont financées par l'ARS*. Elles sont donc totalement gratuites pour les usagers.

* Agence Régionale de Santé

OBJECTIFS

- Améliorer la prise en charge de la dénutrition chez la personne âgée à domicile.
- Adapter le domicile à la dépendance de la personne âgée.
- Faciliter et sécuriser l'intervention des intervenants et des aidants.
- Prévenir les chutes.
- Lutter contre les troubles musculosquelettiques des professionnels.
- Valoriser l'aidant professionnel ou familial dans son rôle.
- Faciliter la parole et le maintien du binôme aidant-aidé.
- Permettre des périodes de répit aux aidants.
- Augmenter la qualité des interventions à domicile.
- Diminuer les hospitalisations.